

## Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en  
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

25/09/2012

Dossier complet le :

10/10/2012

N° d'enregistrement :

F01112P0060

### 1. Intitulé du projet

**Création d'un carrefour-giratoire à l'intersection entre la RN7 et la RD446 sur la commune de Corbeil-Essonnes.**

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom **BECHTER**

Prénom **JEAN-PIERRE**

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

**Communauté d'Agglomération Seine Essonne**

RCS / SIRET

**249 100 470**

Forme juridique

**Intercommunauté**

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734\*01

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières  Giration dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 ha	Les emprises de la giration sont inférieures à 0.4Ha. Par contre, les emprises du projet (totalité du carrefour et rétablissements) sont égales à 1Ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste réaménager le carrefour existant entre la RN 7, la RD 446 et l'avenue de la Montagne des Glaises, pour le transformer en giratoire

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de proposer un aménagement capable d'harmoniser des projets urbains situés sur la commune. La ZAC de la Montagne des Glaises, en cours de réalisation, intègre une nouvelle avenue reliant la RN 7 (au niveau du carrefour existant avec la RD 446) à la gare RER de Corbeil-Essonnes. Ce nouvel axe sera le support du Tzen 4, projet porté par le STIF, bus à haut niveau de service reliant à terme la ville de Grigny à la gare RER D de Corbeil-Essonnes.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'intersection actuelle sera remplacée par un carrefour de type giratoire. Compte tenu de la faible étendue des travaux, cette opération ne nécessite aucun phasage.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de l'itinéraire sera assurée par la **Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et le Conseil Général de l'Essonne**.  
La mise en service est prévue pour **Octobre 2013**.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il n'est pas nécessaire d'exproprier pour réaliser ce projet.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre de la procédure « cas par cas » régie par le décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées : grandeurs / caractéristiques / valeur

Le rayon extérieur du giratoire est de **25 m**, la largeur de l'anneau est de **10.50 m**

Les entrées et sorties des branches de la RN 7 sont à **2 voies**. Côté nord du carrefour l'axe de la RN 7 est déplacé vers le Lycée pour permettre la future insertion du site propre. Vers le sud le profil de la RN 7 se raccorde à l'existant avant le carrefour avec la route de Lisses. Les entrées et sorties de la RD 446 sont à 2 voies, celles de l'avenue de la Montagne des Glaises sont à 1 voie.

4.6 Localisation du projet

Adresse

**Carrefour de la RN7 et de la RD446, sur la commune de Corbeil Essonnes**

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 27 ' 41.14" E

Lat. 48 ° 36 ' 40.55 "N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ . \_ " N'

Lat. \_ ° \_ ' \_ . \_ " E

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ . \_ " N'

Lat. \_ ° \_ ' \_ . \_ " E

Communes traversées :

**Le projet se situe dans la commune de Corbeil-Essonnes**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet s'inscrit sur des voies déjà destinées à la circulation routière.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

concernés)



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements  
applicables à la zone du projet

Le PLU de Corbeil-Essonnes a été approuvé le 13 décembre 2005, et la dernière  
modification simplifiée date du 19 juillet 2010 et concerne la ZAC de la Montagne de la  
Glaise.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe exclusivement en zone urbaine
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet appartient à une zone de bruit
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Corbeil-Essonnes est concernée par les PPR suivants :
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
PPRn Inondation	vallée de l'Essonne	10/04/2009	-	-
PPRn Inondation	Essonne	22/06/2001	-	-
PPRn Inondation	Seine	14/05/1996	04/07/2003	20/10/2003

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection en adduction d'eau potable
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est dans aucun site inscrit ni classé
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 4 km du projet
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque remontée de nappe, sensibilité très faible (source : BRGM)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier est, par nature, une activité bruyante. A l'échelle du périmètre du projet, l'impact des nuisances sonores produites restera limité en raison de la faible emprise des travaux et de la durée limitée du chantier. L'approche retenue consiste alors à limiter les émissions sonores des matériels utilisés, conformément à la réglementation.  En phase chantier, les opérations de bitumage des chaussées constitueront une source d'odeurs, qui reste toutefois ponctuelle. Ces nuisances seront faibles et extrêmement limitées dans le temps.  Parallèlement à la production de bruit, tous les engins de chantier ainsi que les poids lourds produiront des vibrations. Celles-ci pourront être perçues ponctuellement par les riverains du site et des itinéraires empruntés.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets hydrauliques seront collectés dans le réseau d'assainissement déjà existant
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire que le projet soit soumis à étude d'impact.

D'un point de vue réglementairement tout d'abord, ce giratoire aura une emprise de giration inférieure à 0.4Ha, soit une emprise en dessous des seuils nécessitant une approche au cas par cas.

Puis, compte tenu de la caractéristique de l'aménagement, de la faiblesse de l'emprise, mais surtout du fait que le projet se situe en zone urbaine, au niveau d'un carrefour déjà existant, sur une zone déjà totalement imperméabilisée, sans aucun enjeu environnemental recensé, l'impact du projet sur l'environnement peut être considéré comme négligeable.

Retenons que le projet aura un impact positif du point de vue de la sécurité, puisque ce carrefour de type giratoire aux dimensions adaptées, permettra de ralentir la vitesse des usagers, résoudre les problèmes de visibilité du carrefour et sécuriser les échanges.

Enfin en phase travaux, aucune difficulté majeure n'est à prévoir, autre que l'exécution des travaux sous circulation.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 : Plan de situation au 1/ 25 000 (Scan 25)

Annexe 2 a: Localisation cartographique des différentes prises de vue

Annexe 2 b: Prises de vue de 1 à 6

Annexe 2 c: Prises de vue de 6 à 12

Annexe 3 : Plan du projet

Annexe 4 : Les abords du projet sur photographies aériennes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

**Corbeil-Essonnes**

le,

**17 septembre 2012**

Signature

**Jean-Pierre BECHTER**

**Président de la Communauté  
d'Agglomération Seine-Essonne**



# Annexe 1 - Plan de situation

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



# Annexe 3 - Plan du projet

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

